



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7589^e séance

Vendredi 18 décembre 2015, à 18 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Sison.....	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Santa Rosa
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	Fédération de Russie.....	M. Safronkov
	France.....	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Mahamat Zene
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/963)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/963)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq et de la Turquie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Ibrahim Al-Jaafari.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/963, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Depuis la réunion d'information tenue à huis clos le 8 décembre, au cours de laquelle le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča a rendu compte au Conseil de sécurité du déploiement de contingents turcs dans le nord de l'Iraq, Bagdad et Ankara ont eu des discussions bilatérales de haut niveau sur la question.

Le 10 décembre, le Premier Ministre iraquien, M. Haider Al Abadi, a rencontré une délégation de hauts responsables turcs. Dépêchée par le Premier Ministre de la Turquie, M. Ahmet Davutoğlu, cette délégation était dirigée par le Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères turques et par le Sous-Secrétaire du Service national de renseignement. À l'issue de la rencontre, le Premier Ministre Al Abadi a déclaré avoir réitéré ce qu'il avait déjà dit sur la question, et a affirmé que « la seule manière de régler la crise passait par le retrait complet des contingents turcs du territoire iraquien ».

La délégation avait, selon M. Davutoğlu, accepté de « redéployer le personnel militaire des forces de sécurité turques ».

Le 10 décembre, le Président de la Turquie, M. Erdogan, a déclaré au cours d'une conférence de presse que « le nombre de soldats [turcs] était susceptible d'augmenter ou de baisser, en fonction du nombre de peshmergas qui sont en formation ». Le lendemain, 11 décembre, le Premier Ministre Al Abadi a publié un communiqué dans lequel il affirmait avoir ordonné au Ministère iraquien des affaires étrangères « de déposer une plainte officielle [...] concernant l'incursion turque » auprès du Conseil de sécurité. Le même jour, le Secrétariat a reçu une lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Ibrahim Al-Jaafari, datée du 11 décembre 2015, demandant au Conseil de sécurité

« d'enjoindre la Turquie de retirer immédiatement ses forces [et] de veiller par tous les moyens possibles à obtenir leur retrait immédiat et inconditionnel jusqu'à la frontière internationalement reconnue ». (S/2015/963, annexe)

Le 11 décembre toujours, le Premier Ministre iraquien a publié sur la situation une autre déclaration réaffirmant la position de son gouvernement. Dans cette déclaration, le Premier Ministre déclarait de nouveau que les « actions [de l'Iraq] ne sont pas dirigées contre le peuple frère et amical de la Turquie ».

Le 14 décembre, La Turquie annonçait publiquement que certains des contingents qui étaient récemment entrés en Iraq avaient commencé à quitter la zone de Bashiqa, dans le cadre d'un redéploiement. Selon une déclaration faite le 16 décembre par l'état-major turc, deux Iraquiens ont été tués et quatre soldats turcs ont été blessés lorsque la base d'entraînement de Bashiqa, dans le nord de l'Iraq, a été la cible de roquettes tirées depuis des positions contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Le Secrétaire général renouvelle l'espoir que les Gouvernements iraquien et turc feront preuve de retenue, notamment dans leurs déclarations publiques, et intensifieront leurs discussions bilatérales dans le but d'apaiser les tensions. Il espère que les deux parties s'efforceront d'atteindre un accord mutuel aussi rapidement que possible. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ján Kubiš, a mené un dialogue actif sur la situation avec le Gouvernement iraquien et des représentants diplomatiques turcs. Le Secrétaire général exhorte tous

les États Membres impliqués dans la lutte contre l'EIL en Iraq à s'y consacrer conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre iraquien des affaires étrangères.

M. Al-Jaafari (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil pour ce mois, ainsi que de leurs efforts pour organiser et diriger les travaux de Conseil en toute transparence. Je me félicite de cette occasion de faire le point au Secrétariat et aux États Membres sur l'incursion des contingents turcs sur le territoire iraquien sans le consentement du Gouvernement iraquien

Le 3 décembre, alors que la lutte internationale contre la vague terroriste qui a frappé la plupart des régions du monde gagnait en intensité, des centaines de soldats turcs, selon les estimations, équipés de plusieurs véhicules blindés, de chars et de systèmes d'artillerie, ont pénétré le nord de l'Iraq, avançant jusqu'à 110 kilomètres à l'intérieur des terres, sans autorisation officielle des autorités fédérales iraquiennes. Cela constitue une violation grave de la souveraineté iraquienne et des principes du droit international régissant les relations de bon voisinage, ainsi que des principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres, conformément à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Les arguments présentés aux médias par les autorités turques pour justifier leur violation des frontières d'un État limitrophe souverain sont inacceptables pour l'Iraq. Ces mouvements militaires constituent un acte hostile en vertu des règles et normes internationales établies. L'Iraq condamne tout mouvement militaire, mené sur son territoire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui n'a pas été porté à la connaissance des autorités fédérales iraquiennes et approuvé par elles au préalable. L'Iraq a déjà fait clairement connaître sa position à cet égard dans de précédentes lettres adressées au Conseil de sécurité, et dont il a réaffirmé la validité dans la lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2015/963, annexe).

Bien qu'il se félicite des efforts de la communauté internationale et de l'assistance qu'elle apporte à l'Iraq dans son combat contre Daech, qui contrôle certaines

viles iraquiennes, l'Iraq rejette tout préjudice porté à sa souveraineté. Les opérations de lutte contre le terrorisme inscrites dans le cadre de la coalition internationale doivent être menées après en avoir informé le Gouvernement fédéral iraquien, au terme de consultations avec les forces armées iraquiennes et dans le plein respect des dispositions de la Constitution iraquienne, de la volonté et de l'ouverture du Gouvernement national élu.

Ne pas condamner une quelconque violation de la souveraineté iraquienne encouragerait d'autres pays à commettre d'autres violations de sa sécurité et de son intégrité territoriale. L'Iraq ne s'est épargné aucun effort et a épuisé toutes les voies diplomatiques et les négociations bilatérales avec la Turquie afin de convaincre ce pays de retirer d'Iraq ses contingents non autorisés. Le 6 décembre, le Ministère des affaires étrangères a convoqué l'Ambassadeur turc à Bagdad pour lui remettre une contestation officielle, exigeant que le Gouvernement turc publie un communiqué expliquant les circonstances et le contexte de l'incursion des soldats turcs. Bagdad a également reçu une délégation turque à laquelle elle a affirmé sans ambiguïté qu'il fallait procéder au retrait des contingents turcs entrés dans le pays sans le consentement du Gouvernement fédéral iraquien et sans coordination avec lui.

La délégation turque a accepté le principe du retrait mais a demandé du temps pour annoncer ledit retrait après son retour à Ankara. Nous avons été surpris d'apprendre que la partie turque refusait de retirer ses troupes pour mettre fin à cette grave violation de la souveraineté et de la sécurité iraquiennes, qui constitue une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Étant attaché au cadre de la légitimité internationale que représente le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité exclusive du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Iraq demande que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités juridiques internationales en vertu de la Charte des Nations Unies et adopte une résolution claire et explicite énonçant les dispositions ci-après.

Premièrement, il doit condamner l'occupation et les incursions illégales turques contre la volonté d'un État Membre fondateur de l'ONU – l'Iraq – en violation des règles et des dispositions figurant dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des normes du droit international. Deuxièmement, il doit exiger de

la Turquie qu'elle retire immédiatement ses troupes, et s'assurer, par tous les moyens et mesures dont il dispose, que lesdits contingents retournent sans délai et de manière inconditionnelle derrière les frontières internationalement reconnues entre les deux pays. Le Conseil doit également veiller à ce que ces actions unilatérales ne se reproduisent pas, actions qui nuisent aux relations internationales, exacerbent les tensions communautaires et nationalistes dans la région, et compromettent très gravement la sécurité internationale et régionale.

Nous nous en remettons au Conseil pour garantir la sécurité, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, lequel souligne dans toutes ses résolutions le droit naturel de tout État Membre, y compris l'Iraq, de légitime défense, individuelle ou collective, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, dans le cas où il est l'objet d'une agression armée. L'Iraq prendra toutes les mesures nécessaires pour que cessent ces actes d'hostilité, qui sont un affront aux relations de bon voisinage et menacent la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous aurions préféré que cette séance ne se tienne pas alors que la communauté internationale mobilise toutes ses ressources pour venir à bout de Daech. Nous pouvons assurer le Conseil de sécurité que la Turquie a tout fait pour régler cette question au niveau bilatéral avant qu'elle ne soit portée devant lui. L'inviolabilité des frontières, la préservation de l'intégrité territoriale et l'unité politique des États sont les piliers de la politique étrangère turque. C'est parce que nous sommes extrêmement sensibles aux questions concernant notre propre souveraineté et notre propre intégrité territoriale que nous traitons les autres comme nous voulons être traités. Ces principes s'appliquent à l'Iraq plus qu'à tout autre pays. En fait, notre grande sensibilité vis-à-vis de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq a même par le passé été cause de frictions avec nos alliés et partenaires les plus proches.

Les liens qui existent entre la Turquie et l'Iraq sont inaltérables. Nous partageons, tant par notre histoire que par notre géographie et notre culture, un passé commun, et ensemble, nous espérons bâtir un avenir commun. L'Iraq a besoin d'amis pour triompher au plus vite de Daech. La Turquie compte parmi eux. Mon pays accueille actuellement sur son sol plus

de 500 000 Iraquiens. Le Gouvernement turc assure tous leurs besoins humanitaires. Nous continuons également d'envoyer de l'aide humanitaire à l'Iraq et aux trois camps que nous avons érigés dans la zone contrôlée par le Gouvernement régional du Kurdistan et qui abritent près de 40 000 personnes déplacées. Ce n'est qu'en triomphant de Daech que l'on mettra durablement fin au drame que vit l'Iraq. La mesure critique à prendre à cet égard consiste à renforcer les capacités militaires des forces irakiennes, par le biais d'une formation militaire notamment.

La Turquie fournit une assistance militaire à l'Iraq depuis que Daech occupe Mossoul, une assistance qui comprend plusieurs volets, dont l'un est le camp d'entraînement de Bashiqa, à Mossoul. Nous avons établi ce camp en coordination avec les autorités locales et sur la demande du Gouvernement irakien. À Bashiqa, des militaires turcs entraînent des volontaires irakiens qui constitueront l'axe central de la garde nationale de Mossoul. En 2014, l'armée irakienne ne bénéficiait pas de la confiance de la population locale à Anbar ou à Mossoul, et elle avait apparemment beaucoup de réticence à se battre. En conséquence de quoi, la défense de Mossoul contre Daech en juin 2014 s'est effondrée. C'est alors que nous avons convenu de constituer les unités de la garde nationale. Il est quelque peu difficile de penser que les efforts consentis par la Turquie en matière de formation militaire soient passés inaperçus. Nous en avons informé nos partenaires et les responsables irakiens à plusieurs reprises. En raison des menaces croissantes posées à notre personnel militaire à Bashiqa, nous avons décidé de renforcer la force de protection de nos unités dans le camp.

Malheureusement, cette question a été sortie de son contexte et le nombre de soldats envoyés a été exagéré. Conscient des préoccupations de l'Iraq en matière de sécurité, la Turquie a immédiatement pris des mesures pour désamorcer la situation. Ainsi, nous avons cessé de suite d'envoyer des renforcements à Bashiqa. Le 5 décembre, le Ministre turc de la défense s'est entretenu avec son homologue irakien et l'a assuré qu'il n'y aurait pas de nouveaux renforts envoyés à Bashiqa jusqu'à ce qu'il soit répondu aux préoccupations du Gouvernement irakien. Le 6 décembre, le Premier Ministre Ahmet Davutoğlu a adressé une lettre à son homologue irakien, Haidar Al Abadi, sur la question et a expliqué clairement le rôle et les fonctions du personnel turc à Bashiqa. Le 8 décembre, le Ministre des affaires étrangères Çavuşoğlu a parlé avec son homologue irakien et lui a fourni une explication détaillée, à savoir

que notre personnel militaire à Bashiqa ne s'était vu confier aucun rôle militaire. Le 10 décembre, le Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères et le Directeur des services de renseignement se sont rendus à Bagdad en qualité d'envoyés spéciaux du Premier Ministre Davutoğlu et ont eu de longs pourparlers avec le Premier Ministre Al Abadi, le Ministre des affaires étrangères Al-Jaafari et le Ministre de la défense Al Obeidi.

Au cours de ces réunions, nous avons reconfirmé notre respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et réaffirmé notre volonté de continuer à soutenir le Gouvernement iraquien dans sa lutte contre Daech.

Le 11 décembre, à la suite des réunions de nos envoyés et en réponse aux préoccupations exprimées par le Gouvernement iraquien, le bureau du Premier Ministre a fait une déclaration dans laquelle nous avons annoncé que la Turquie était prête à ajuster le niveau de ses effectifs militaires à Bashiqa. En conséquence, nous avons immédiatement entrepris de modifier le nombre de nos soldats à Bashiqa. Les effectifs excédentaires ont quitté le camp le 14 décembre. Il faut souligner que toutes ces mesures visant à calmer la situation et à parvenir à une perspective commune ont été prises par la Turquie, alors que les autorités iraquiennes ont préféré faire connaître leur position par la voie de la presse.

Nous sommes convaincus que ces mesures auraient dû suffire pour régler la situation et nous permettre de recentrer nos efforts sur la lutte contre Daech. Nous croyons également que nos déclarations ont laissé assez de marge au Gouvernement iraquien pour qu'il mette en place un nouveau mécanisme chargé d'examiner tous les aspects de notre coopération dans le domaine de la sécurité. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Nous avons d'emblée tenté de régler la question par les voies bilatérales, car porter cette question sur la scène internationale ne fait que saper la solidarité de la communauté internationale contre Daech.

Les allégations relatives à cette question et les tentatives visant à la porter devant des instances internationales mettent en danger la sécurité de nos troupes à Bashiqa. Les attaques de Daech contre notre unité le 16 décembre justifient les préoccupations de la Turquie pour la sécurité de ses contingents. Malheureusement, deux Iraquiens ont été tués au cours de l'attaque, et quatre autres blessés, ainsi que quatre membres du contingent turc. Cette attaque a également justifié la décision turque de renforcer sa présence

militaire dans le camp. À la suite de la réaction de l'Iraq contre les mouvements de nos troupes, le Ministre Çavuşoğlu a demandé à son homologue iraquien si l'armée iraquienne était en mesure de protéger nos militaires contre Daech.

En réponse à ceux qui s'interrogent sur les intentions de la Turquie et sur la nécessité de dépêcher une force de sécurité, nous aimerions leur redemander encore une fois si les forces armées iraquiennes seront en mesure d'empêcher des attaques contre nos formateurs à Bashiqa une fois que nous aurons relocalisé la force de sécurité qui s'y trouve. Alors que nous nous préparions pour cette séance, les contingents turcs qui, aux dires du Gouvernement iraquien, auraient, par leur présence à Bashiqa, violé la souveraineté de l'Iraq, au contraire défendaient le pays contre une organisation terroriste en représailles aux attaques qu'elle avait lancées. Nos unités dans le camp ont détruit une douzaine de positions d'artillerie, des postes de commandement et d'observation, et une quarantaine de véhicules de Daech. Le Gouvernement iraquien souhaite-t-il que nous cessions de mener de telles actions et que nous partions?

La raison de la campagne internationale en appui au Gouvernement iraquien est d'aider l'Iraq à mettre en place et à réformer ses propres capacités de défense. En définitive, par l'intermédiaire de ces efforts, notre but à tous est de donner au Gouvernement iraquien les moyens de rétablir son autorité juridique sur tout le pays.

La Turquie n'est pas seulement attaquée par Daech mais aussi par l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dont le quartier général est situé dans la région de Qandil en Iraq. Nous avons demandé à plusieurs reprises au Gouvernement iraquien de faire cesser les activités du PKK. À chaque fois, il nous a été répondu que le Gouvernement iraquien n'avait aucun contrôle sur cette région du pays. Dans la mesure où le Gouvernement iraquien prétend avoir pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire, nous sommes en droit d'attendre qu'il empêche que le sol iraquien ne serve à organiser des attaques terroristes contre notre territoire. Or, Daech aussi bien que le PKK continuent tous deux de faire peser de lourdes menaces sur la sûreté et la sécurité de la Turquie depuis des zones qui échappent au contrôle du Gouvernement iraquien, et nous sommes donc en droit de nous défendre.

Nous comprenons que le Gouvernement iraquien opère dans un climat politique difficile. Mais cela ne doit pas servir d'excuse pour restreindre l'assistance fournie à ce pays pour vaincre Daech plus rapidement.

Sur le terrain, les Forces de mobilisation populaire comptent 130 000 hommes, armés de chars, de pièces d'artillerie, de lance-roquettes et même de drones. Ces forces sont bien plus puissantes que l'armée iraquienne et ne sont pas sous le contrôle effectif du Gouvernement iraquien. La Turquie a accordé plus de 2 400 autorisations de survol de son territoire pour des avions-cargos transportant du matériel militaire vers l'Iraq, ce qui ne représente qu'une partie du matériel militaire que l'Iraq a reçu, au titre de l'assistance, ou acheté.

Pourtant le Gouvernement iraquien n'a pas été en mesure de réformer et de restructurer l'armée iraquienne ni même de former et d'équiper les volontaires à Anbar, qui sont au nombre de 5 000 seulement. Le problème n'est pas logistique. Il s'agit d'un problème de volonté politique. À Bagdad, on semble déterminé à ne pas vouloir autoriser ou soutenir une quelconque force armée qui n'appartiendrait pas aux Forces de mobilisation populaire. Il n'est donc absolument pas surprenant que la fermeture du programme de formation à Bashiqa soit envisagée, ni que les programmes de formation prévus par la coalition à Anbar aient été retardés ou bloqués. Notre inquiétude est que le Gouvernement iraquien reproduise les mêmes erreurs que son prédécesseur, car c'est précisément cette attitude qui a mis la souveraineté de l'Iraq en péril.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons et nous le répéterons jusqu'à ce que cessent toutes les allégations sans fondement : la Turquie n'a jamais eu et n'aura jamais l'intention de violer la souveraineté iraquienne et, contrairement à d'autres, ne nourrit absolument aucune visée ou ambition en ce qui concerne le territoire iraquien. Nous savons que la discussion d'aujourd'hui dans cette salle est suivie de très près et avec une grande satisfaction dans des endroits comme Raqqa, Mossoul ou Damas par ceux qui voudraient voir la coopération et la cohésion de la coalition internationale contre Daech voler en éclats. Ailleurs, il est suivi avec inquiétude et regret. C'est le cas notamment à Ankara et nous sommes persuadés que cela vaut également pour la plupart des capitales représentées à cette table.

Mettons un point final à cette discussion ici et maintenant, et consacrons-nous au travail qui nous attend. Vainquons Daech. La Turquie va continuer de combattre Daech, qui est une menace pour sa sécurité nationale et pour la sécurité du monde, et elle le fera en coopération et en coordination avec tous ses partenaires dans cette lutte.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 19 h 10.